

Bourse Direct Horizon reçoit de nouveau L'OSCAR DU « MEILLEUR CONTRAT D'ASSURANCE VIE INTERNET »



Le contrat d'assurance vie de Bourse Direct récompensé pour la 4^{ème} fois

Bourse Direct Horizon remporte pour la 4^{ème} année consécutive l'Oscar du « Meilleur contrat d'assurance vie internet », une distinction décernée par Gestion de Fortune, le magazine de référence de la Gestion Privée. C'est la 6^{ème} année consécutive que Bourse Direct Horizon est ainsi salué par un Oscar.

Chaque année, le jury des Oscars de l'assurance vie, composé de personnalités reconnues dans le monde de l'assurance et de la gestion privée, ainsi que de journalistes de Gestion de Fortune, **récompensent les meilleurs contrats du marché.**

Bourse Direct Horizon présente tous les avantages d'un contrat d'assurance vie internet

Un contrat compétitif en termes de frais :

- ✓ **0% de frais** sur les versements,
- ✓ **0% de droits d'entrée** et de sortie,
- ✓ **0 € de frais** pour les arbitrages,

D'autres frais existent et sont détaillés dans les documents contractuels des contrats d'assurance vie.

La flexibilité pour son épargne :

- ✓ **Un contrat accessible** dès 300€,
- ✓ **Le choix pour la gestion de son épargne : la gestion libre** avec une multitude de supports en Unités de compte : titres vifs (actions), Organismes de Placements Collectifs (OPC), OPC indiciels (ETF), supports immobiliers, supports labellisés ISR, fonds datés... **ou une gestion pilotée avec 3 orientations selon son profil investisseur,**
- ✓ **La souplesse** : une souscription et la gestion de son contrat d'assurance vie en ligne¹.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas

Objectif + 4,60% de rendement² en 2024 et 2025 sur le fonds euros Netissima pour les nouveaux versements jusqu'au 30 avril 2024

Jusqu'au 30 avril 2024, le contrat Bourse Direct Horizon propose un **bonus de rendement de +1,50% nets de frais de gestion** sur le fonds en euros Netissima **pendant 2 ans² pour tout versement libre ou adhésion (sous condition, taux non garanti présenté à titre indicatif et sous hypothèse d'un taux de participation aux bénéfices pour les années 2024 et 2025 identique à 2023 sur le fonds en euros Netissima)**.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

En ce moment, jusqu'à 170€ de prime offert²

Avec Bourse Direct Horizon, Bourse Direct propose aux épargnants un contrat d'assurance vie qui leur ressemble et qui s'adapte à leurs projets de vie.

Bourse Direct récompense ses nouveaux clients :

- ✓ **Jusqu'à 150€ de prime offerte³** pour toute première adhésion au contrat d'assurance vie **Bourse Direct Horizon avec un versement initial de 3000€ minimum, investis à 30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, non garantis en capital.**
- ✓ **20€ supplémentaires³ pour la mise en place de versements libres programmés mensuels (minimum de 50€ par mois)**

Offre valable du 1^{er} avril 2024 au 30 avril 2024, sous conditions³

[Retrouvez l'offre sur https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie/bourse-direct-horizon](https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie/bourse-direct-horizon)

L'assurance vie présente un risque de perte en capital.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur le compartiment B d'Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40
IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

Document non contractuel à caractère publicitaire

¹ Les modalités d'adhésion, consultation et gestion en ligne du contrat sont précisées dans la Notice d'Information valant Conditions Générales du contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon

² **Le boost sur la collecte vise à bonifier de 1,50% le taux de participation aux bénéfices sur les investissements réalisés entre le 1er janvier 2024 et le 30 avril 2024* sur le fonds en euros NETISSIMA pour les années 2024 et 2025. Taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ce dispositif concerne les adhésions ou les versements libres (hors versements libres programmés) entre le 1er janvier 2024 et le 30 avril 2024. De plus, les contrats ayant fait l'objet d'un rachat partiel entre le 1er janvier 2024 et le 30 avril 2024 ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. Ce boost de 1,5% sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat (incluant le mécanisme de boost sur le stock) dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,00% nette de frais de gestion.**

De plus, tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost de 1,5%. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité.

Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. De plus, il est important de noter que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. *Il faut entendre par investissements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024, les investissements ayant une date valeur comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024 inclus.

³ **Conditions de l'offre de bienvenue du 1^{er} avril 2024 au 30 avril 2024** : Offre de bienvenue valable pour toute première adhésion au contrat d'assurance vie de Bourse Direct Horizon de Generali Vie **entre le 1^{er} avril 2024 et le 30 avril 2024 inclus avec un versement initial de 3 000€ minimum investi à 30 % minimum en unités de compte non garanties en capital** sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité. Voir les conditions détaillées sur <https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie>

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) assuré par Generali Vie, entreprise régie par le code des Assurances. Le document d'information clé du contrat Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generalivie.fr.

Bourse Direct, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 499 844,75 € - RCS Paris B 408 790 608 - Siège social : 374, rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Courtier d'assurance numéro ORIAS 08044344. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.